

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Convocation du 3 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le 9 novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS,

Messieurs Thomas ALESSI Diogène BATALLA, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Isabelle MORESI (Pouvoir donné à Jean-Marie LEYGONIE), Philippe DRAIS, Baptiste GAUDELUS (Pouvoir donné à Karine BOUCHET)

Absent :

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Mme Caroline BENOIT-GONIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 12 octobre 2020.

Concernant le dossier relatif à l'antenne FREE sur la zone de Montépy, monsieur le maire indique qu'un rendez-vous a été demandé auprès de Free. Madame LEON, monsieur GIRARDON et monsieur LEYGONIE participeront à ce rendez-vous.

Si des élus ont des questions, ils peuvent l'envoyer par mail à l'un des trois élus.

**2020-55/ DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À LANCER UN MARCHÉ À BONS
DE COMMANDE POUR UN ASSISTANT À MAÎTRISE D'OUVRAGE**

Rapporteur : M.BATALLA

Afin d'avoir un assistant à maître d'ouvrage (AMO) qui pourrait conseiller la mairie, évaluer et chiffrer les projets de travaux.

Les opérations envisagées seraient les suivantes :

- réfection de la salle polyvalente,
- agrandissement de l'école,
- réaménagement de la mairie,

- réflexion sur la réorganisation du centre bourg (démolition d'une construction et aménagement d'un espace vert public ou d'une nouvelle construction)
- création d'une résidence pour seniors autonomes ainsi qu'une crèche.

Pour ce faire, il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à lancer un marché à bons de commande.

Ce marché comprendrait toutes les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (des études jusqu'à la réalisation) dans tous les domaines de compétence (urbanisme, aménagement paysager, réglementation des établissements recevant du public...) afin que la commune puisse décider, en fonction des projets, quelles missions elle souhaite confier ou non à cet AMO.

Le marché serait lancé sans montant minimum, ni montant maximum car il est difficile, à l'heure actuelle de chiffrer le montant des travaux envisagés. Cela obligera à faire un appels d'offres mais permettra d'avoir des réponses d'entreprises qui aura la capacité humaine, matérielle, et la réactivité nécessaire pour pouvoir travailler, par exemple, sur 2 dossiers en même temps.

Il sera demandé des éléments de références de prestations identiques et des qualifications spécifiques type OPQIBI (Organisme de Qualification de l'Ingénierie), ou OPQTECC (Organisme de Qualification des économistes de la construction), ou OPQCM (Office Professionnel de Qualification des Conseils en Management)

Les critères de choix des offres seront les suivants :

CRITERES	PONDERATION
Prix des prestations	60%
Valeur technique décomposée en :	40%
- Compétences avec la liste nominative des intervenants avec leur CV	
- Méthodologie de projet jugée sur : - la réponse au cas pratique - le schéma prévisionnel des interventions proposées pour répondre à la mission	

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le lancement d'un marché à bons de commande pour retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage dans les conditions citées ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché.

2020-56/ DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À SIGNER UN AVENANT À LA CONVENTION ENFANCE JEUNESSE AVEC LA COMMUNE DE L'ARBRESLE POUR LE MULTI-ACCUEIL PAUSE TENDRESSE

Rapporteur : Mme BOUCHET

Les communes de l'Arbresle et Fleurieux sur l'Arbresle ont signé une convention de versement dans de la Prestation de Service Enfance Jeunesse pour « Pause Tendresse » dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022.

Jusqu'à maintenant, la mairie de Fleurieux sur l'Arbresle participait à hauteur de 7%.

Afin de pouvoir bénéficier de places et plages horaires supplémentaires pour les familles fleurinoises, il a été demandé à la mairie de l'Arbresle d'augmenter la participation financière de Fleurieux sur l'Arbresle à 9%.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 12 juin 2020, avait approuvé l'augmentation de 7 à 9%.

En contrepartie de cette dépense, la commune de Fleurieux sur l'Arbresle percevra une Prestation de Service Enfance Jeunesse versée par la Caisse d'Allocation Familiale via la mairie de l'Arbresle, selon le calcul ci-après :

(dépenses de fonctionnement de la structure – recettes de fonctionnement de l'année précédente) * 9% * 53,85%(taux de participation de la CAF)*25/35

A titre indicatif, le montant du reversement de la PSEJ est de 9000 euros environ.

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 à la convention de versement de la Prestation Service Enfance Jeunesse pour « Pause Tendresse » CEJ 2019-2022.

2020-57/ DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPEL À PROJET POUR UNE OFFRE DE MUTUELLE SANTÉ NÉGOCIÉE

Rapporteur : Mme BOUCHET

Pour rappel, la municipalité de Fleurieux sur l'Arbresle a signé le 17 février 2017 une convention liant la mutuelle M.T.R.L aux communes d'Eveux et Lentilly dans le cadre de la « Mutuelle Lentilloise » (dispositif de mutuelle communale).

Ce partenariat, réservé aux Fleurinois et aux personnes travaillant sur la commune, intégrait une offre de mutuelle santé négociée, les services qui s'y attachent et un engagement en faveur d'initiatives de prévention.

L'offre de complémentaire santé mutualisée était basée sur un choix entre plusieurs niveaux de couverture ouverts à tous les publics (actifs, non actifs, retraités), sous la forme de contrats individuels bénéficiant d'une tarification préférentielle ;

Des actions de prévention ont été proposées et définies en collaboration et échanges avec les trois communes. La MTRL prenant en charge les interventions des participants professionnels de santé.

La MTRL a veillé à remettre chaque année aux trois municipalités un document présentant des données chiffrées et économiques sur les flux et la situation des contrats.

La convention cessera le 31 décembre 2020. Tous les adhérents conservant naturellement leurs contrats et leurs droits en parfaite continuité.

En relais de cette convention qui s'achève et en vue de 2021, les communes de Fleurieux sur l'Arbresle, Eveux et Lentilly souhaitent renouveler cette collaboration par le biais d'un nouveau partenariat avec la MTRL.

La mairie propose de solliciter un nouvel appel à projet intégrant à la fois une offre de contrat et des initiatives de prévention. Ce nouveau cadre entend contribuer à l'engagement de notre commune en faveur de la santé.

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à :

➤ d'autoriser le maire à lancer un nouvel appel à projet afin de pouvoir proposer une offre de mutuelle santé négociée pour les habitants de la commune et les personnes y travaillant.

2020-58/ DÉLIBÉRATION RELATIVE AU MONTANT DU LOYER DU FUTUR BAR-TABAC-RESTAURANT

Rapporteur : Mme LEON

VU le Code Général des Collectivités,

Considérant le souhait de la mairie de voir s'implanter un nouveau bar-tabac-restaurant dans le centre bourg pour redynamiser le village,

Deux bâtiments se sont construits et un nouvel espace public a été aménagé à côté de la mairie.

La commune a souhaité acheter un local commercial afin qu'un nouveau bar-tabac-restaurant puisse s'y implanter.

Pour ce faire, la mairie a contracté un prêt de 450 000 € avec un taux d'intérêt à 0,774 % ce qui représente une somme de 37 454,67 €. Le montant des annuités est de 24 372,73 €.

La société EURL ELVYN H.V souhaiterait louer ce local commercial afin de créer un bar-tabac-restaurant, dès que le bar associatif Au Chouette Bar cessera son activité puisque madame VIRONE gérante de la société EURL ELVYN.HV est salariée du bar associatif.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant du loyer du local commercial à 950 € mensuel.

Ce loyer représentera une recette annuelle pour la commune de 11 400 euros.

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ d'accepter de louer le local commercial à la société EURL ELVYN.HV dans le but de créer un bar-tabac-restaurant dès que le bar associatif le Chouette Bar aura cessé son activité,

➤ de fixer le montant du loyer mensuel à 950 euros.

2020-59/ DÉLIBÉRATION RELATIVE AU MONTANT DE LA MISE À DISPOSITION DE LA LICENCE IV AU FUTUR BAR-TABAC-RESTAURANT

Rapporteur : Mme LEON

VU le Code Général des Collectivités,

VU la licence IV détenue par la mairie de Fleurieux sur l'Arbresle, achetée 17000 euros par la commune,

Considérant le souhait d'installation d'un nouveau bar-tabac-restaurant par l'EURL ELVYN.HV,

Lorsque le nouveau bar-tabac-restaurant dénommé « Le pti clin d'oeil » ouvrira ses portes, le bar associatif le Chouette Bar fermera les siennes. Actuellement, c'est ce dernier qui bénéficie de la licence IV détenue par la commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- de mettre à disposition du nouveau bar-tabac-restaurant la licence IV à partir du moment où le Chouette Bar cessera son activité.

- que la licence IV soit mise à disposition de la société EURL ELVYN.HV gérant le futur bar-tabac-restaurant « Le pti clin d'oeil » en contrepartie du versement d'un montant correspondant à 0,5% du chiffre d'affaires du bar-restaurant.

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ d'approuver la mise à disposition de la licence IV à la société EURL ELVYN.HV à partir du moment où le Chouette Bar aura cessé son activité.

➤ de fixer à 0,5% du chiffre d'affaires du bar-restaurant, le montant de la redevance en contrepartie de la mise à disposition de la licence IV à l'EURL ELVYN.HV

2020-60/ ELECTION D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ ET MODIFICATION D'UNE DÉLÉGATION À UN ADJOINT SUITE À L'ARRÊT MALADIE D'UN AUTRE ADJOINT

Rapporteur : M.BATALLA

Dans le titre, il y a une erreur, il s'agit de la nomination d'un conseiller délégué et le vote des indemnités et non de l'élection d'un conseiller délégué.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Article L. 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L. 2123-24-1 III du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que les conseillers municipaux qui exercent une délégation de fonctions de la part du maire peuvent recevoir une indemnité de fonction dans les limites prévues par l'article L. 2123-24 II, c'est-à-dire à la condition que les indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soient pas dépassées

Considérant que pour une commune de 2406 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19,80 %,

Monsieur Philippe DRAIS, adjoint au maire ayant une délégation portant sur l'urbanisme, est actuellement en arrêt maladie et ce pour plusieurs mois.

Monsieur le maire a pris un arrêté dans ce sens.

Monsieur DRAIS ne peut plus exercer sa délégation durant le temps de son arrêt.

Afin de pouvoir continuer à gérer les affaires communales dans de bonnes conditions pendant cette période, l'organisation suivante sera mise en place :

- monsieur le maire a pris un arrêté portant délégation de fonctions à Aymeric GIRARDON concernant la voirie, les bâtiments et la partie technique de l'urbanisme à compter du 6 novembre 2020,
- monsieur le maire a pris un arrêté portant délégation de fonctions à Elvine LEON pour ajouter à sa délégation actuelle portant sur les finances, les activités économiques et l'agriculture, l'urbanisme sur la partie administrative afin qu'Aymeric GIRARDON et Elvine LEON puissent se répartir les tâches en ce qui concerne l'urbanisme à compter du 6 novembre 2020.

Pour rappel, le montant des indemnités actuelles des élus sont les suivantes :

	Taux Pourcentage de l'indice 1027	Montant à titre indicatif au 28 mai 2020 en Euros
Maire	51,60%	2006,93
1 ^{er} Adjointe	19,80%	770,1
2 ^{ème} Adjoint	19,80%	770,1
3 ^{ème} Adjointe	19,80%	770,1
4 ^{ème} Adjoint	19,80%	770,1
5 ^{ème} Adjointe	19,80%	770,1

L'enveloppe globale pour l'attribution des indemnités des adjoints est de 3850,50 €.

Il est proposé au conseil municipal de baisser les indemnités de monsieur DRAIS à 10 € durant le temps de son arrêt maladie et d'attribuer 760,10 d'indemnités à monsieur GIRARDON pendant cette

période.

Cela permettrait de rester dans l'enveloppe globale qui peut être attribuée aux adjoints.

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

– De fixer les taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints à compter du 6 novembre 2020 et pendant l'arrêt maladie de monsieur DRAIS comme suit :

	Taux pourcentage de l'indice 1027	Montant à titre indicatif au 09/11/2020
1er adjointe	19,80%	770,10 €
2ème adjoint	0,06%	10,00 €
3ème adjointe	19,80%	770,10 €
4ème adjoint	19,80%	770,10 €
5ème adjointe	19,80%	770,10 €
Conseiller délégué	19,74%	760,10 €

2020-61/ DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'INTÉGRATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE DANS LES COMMISSIONS BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT

Rapporteur : M. BATALLA

Isabelle MORESI ayant été nommée conseillère municipale en lieu et place de monsieur Paul ROSSI démissionnaire, elle souhaite intégrer la commission bâtiments-voirie et la commission environnement.

Décision : Après vote à mains levées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'intégrer madame Isabelle MORESI dans la commission bâtiments-voirie,
- d'intégrer madame Isabelle MORESI dans la commission environnement,
- de mettre à jour les tableaux des commissions en enlevant monsieur Paul ROSSI et en ajoutant madame Isabelle MORESI. Le tableau sera annexée à la présente délibération.

2020-62/ RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AU TRANSFERT DE POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE AU PRÉSIDENT DE L'EPCI POUR LE REMPLACER PAR UN ARRÊTÉ

Rapporteur : M.BATALLA

Lors de sa séance du 1er septembre 2020, le conseil municipal avait délibéré concernant le transfert des pouvoirs de police spéciale du maire.

La Préfecture demande au conseil de retirer cette délibération car la décision doit être prise sous forme d'arrêté municipal et non de délibération du conseil municipal.

2020-63/ AVIS SUR LE DOSSIER RELATIF À LA CRÉATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION

Rapporteur : Mme LEON

En application du Code de l'Environnement et des différents textes régissant les Installations Classées pour la protection de l'environnement, la SAS AGRI METHAGONES sollicite

l'enregistrement de la création d'une unité de méthanisation sur la parcelle n°19, section ZA, au lieu dit Les Balmes sur la commune de Lentilly.

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à :

➤ de demander aux dépositaires de la demande de venir présenter leur projet puisque plusieurs d'entre eux sont fleurinois et que les conseillers municipaux ont besoin de compléments d'informations pour se prononcer.

2020-64/ RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) POUR L'ANNÉE 2019 DU SERVICE DECHETS, ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE

Rapporteur : M.BATALLA

VU le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment ses articles D224-1 à D2224-5,

VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service Déchets 2019,

VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement Collectif 2019,

VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service SPANC (Assainissement Non Collectif) 2019,

Considérant que les rapports annuels sur le prix et la qualité doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération,

Considérant que ces rapports sont public et permettent d'informer les usagers du service,

Décision : Après avoir pris connaissance du rapport et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à :

➤ d'approuver la réception et la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) 2019 du service Déchets,

➤ d'approuver la réception et la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) 2019 du service Assainissement Collectif,

➤ d'approuver la réception et la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) 2019 du service Assainissement non Collectif.

INFORMATIONS, DÉCISIONS DU MAIRE ET REUNIONS A VENIR

Rapporteur : M.BATALLA

Personnel : le contrat de l'agent technique recruté fin septembre a été prolongé de 6 mois.

Le responsable périscolaire plus six autres agents du service sont soit malade, soit cas contact. plusieurs animateurs de la MJC sont également en arrêt. Les agents du service technique, du service administratif, des bénévoles et le personnel de la MJC qui le peut sont venus en renfort pour maintenir tous les services périscolaires.

Crématorium : la commission de délégation de service publique s'est réunie le 29 octobre 2020 et s'est prononcée sur la suite à donner aux candidatures et aux offres. Des négociations vont être entamées et la décision finale relative au choix du candidat devrait intervenir fin février 2021.

Droit de préemption (Déclaration d'Intention d'Aliéner DIA) :

Il n'y a pas eu de nouvelles déclarations d'intention d'aliéner depuis le conseil municipal du 12 octobre 2020.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

Commission communication – Médiathèque – Mme BOUCHET :

Bulletin municipal :

- Un courrier a été adressé aux entreprises de la commune et des environs pour les encarts publicitaires.
- Un mail a été adressée aux associations pour le retour des articles prévus au 10 décembre

Rencontre avec l'association Histoire et Patrimoine Fleurinois :

- Projet de collaboration pour mettre en valeur le patrimoine de la commune, dans le bulletin, auprès de nouveaux arrivants... page dédiée dans le bulletin municipal.

Site internet :

- La commission souhaite basculer sur le nouveau site internet à compter du 1er janvier 2021, ce qui engendrera pas mal de travaux.

Médiathèque :

- En raison de la crise, la médiathèque reste ouverte au public mais l'accueil se fait sur RDV.

Commission enfance - jeunesse - affaires scolaires – Mme BOUCHET :

Ecole :

- Le conseil d'école s'est réunie le 13 octobre suite à l'élection des parents délégués. Le règlement intérieur de l'école a été adopté à l'unanimité.
- 238 enfants inscrits répartis dans 3 classes de maternelles et 6 classes d'élémentaires. Le nombre d'élèves est stable en comparaison de l'année dernière.
- Demande de financement de 12 séances de Handball à la commune pour un montant de 360 €, demande acceptée cette année car les sorties scolaires des élèves sont compromises dû fait de la crise sanitaire.
- Les parents délégués souhaitent remettre en place le Pédibus. La mairie apportera son aide pour cette initiative (remise en place des panneaux, achat des gilets...).

Périscolaire :

- De plus en plus d'enfants inscrits à la cantine et à la garderie. Beaucoup de demandes de dérogation pour la garderie (séparation, emploi retrouvé après une période de chômage...).
- Cas de covid parmi les agents municipaux et les animateurs et beaucoup de cas contact. Appel à des contractuels et à des bénévoles pour assurer le service de cantine et de garderie. Les agents techniques sont mobilisés à la cantine et à l'entretien des locaux de l'école.

Point Information Jeunesse :

- Le PIJ a organisé une permanence sur la commune, le 23 octobre de 14h00 à 16h30. L'information a été diffusée très tardivement car le PIJ a confirmé sa venue 3 jours avant.

Crèche Pause Tendresse :

- La commission d'admission a eu lieu le 3 novembre. Pas de demande pour Fleurieux à cette commission mais la commune a déjà un taux d'occupation des berceaux à 9%.

Commission CCPA :

- Prévus le 18 novembre en visioconférence

Commission Municipale :

- La commission travaille sur la mise en place du Conseil Municipal de Jeunes. Celui-ci sera présenté au prochain conseil municipal pour approbation.
-

Commission environnement – Mme BENOIT-GONIN:

En plus du compte-rendu de la commission envoyé :

- Dérogation de la chasse pendant le confinement soumise à arrêté préfectoral. Uniquement les gros gibiers en battues.
- Un rendez-vous va être pris avec Free concernant le projet de modification de l'antenne de Montépy, Jean-marie LEYGONIE représentera la commission environnement et développement durable.

- Le week end de l'environnement et le nettoyage d'automne prévus du 13 au 15 novembre sont annulés à cause de la situation sanitaire actuelle.
- A partir de mardi 10 novembre 2020 le SYDER et le bureau d'études RESONANCE commencent les études pour la mise en conformité des éclairages publics. On devrait avoir l'AVP dans un mois.
- Relèvement du niveau de risque influenza aviaire hautement pathogène de modéré à élevé.

Commission sécurité -Mme BENOIT-GONIN:

En plus du compte-rendu de la commission envoyé :

- Stationnement zone bleue : des zones ont été définies conjointement avec la commission voirie et bâtiments. Les arrêtés municipaux seront pris et les matérialisations au sol seront faits lors de la réception des différentes zones encore en travaux.
- Lors de l'alerte vent violent nuit de mardi 20 à mercredi 21/10, il a été décidé la fermeture du parc du chêne la journée de mercredi 21/10. Le centre de loisirs est descendu à l'espace François Baraduc et les stages de remise à niveau de l'école à la mairie. Encore un grand merci à l'ensemble de l'équipe des services techniques qui ont rendu cela possible.
- Le Capitaine de gendarmerie de l'Arbresle a fait un courrier pour prévenir que la réunion de participation citoyenne était annulée. La commission sécurité de la commune va lancer une réunion de remplacement et modifier son mode de communication en créant un groupe Whatsapp.
- Réunion avec la cellule de prévention technique de la malveillance de la gendarmerie nationale a eu lieu samedi 31/10/2020. Très intéressant, cette cellule propose un accompagnement et des conseils liés à la sécurité lors de la rénovation des bâtiments publics.
- Vigipirate renforcé. La gendarmerie a pris contact avec l'école pour connaître les besoins éventuels.
- Nouvelles directives préfectorales : port du masque obligatoire dans tout le Rhône de 6h à 2h pour les plus de 11 ans.

Commission animation – M.COLENT :

La commission s'est réunie la semaine dernière.

Ils essayent de trouver un nom pour l'ancien local du tennis.

Pour le moment, aucune association ne peut continuer ses activités habituelles.

CCAS – M.COLENT :

Le CCAS s'est réuni le 6 novembre 2020 pour adopter le règlement intérieur et délibérer sur le renouvellement de la convention pour le transport des aînés pour l'année 2021 avec la MJC Eveux Fleurieux.

Ce service permet d'emmener les personnes âgées au marché ou au supermarché.

Pour l'instant, le transport n'a pas eu lieu en raison du COVID, mais lorsque les transports ne sont pas effectués, ils ne sont pas facturés.

Commission finances – Mme LEON :

La commission finance se réunira le lundi 30 Novembre.

Au 06/11//2020, le montant de la trésorerie était de **2 294 680,50**: € .

A la fin du mois d'octobre, les dépenses de la section de fonctionnement s'élevaient à **1 256 256,84** € pour un montant budgété de **2 403 603** € soit un pourcentage de réalisation de **52,27%**.

L'année dernière à la même période le pourcentage de réalisation était de **53,71%**

Commission agriculture – Mme LEON :

La commission agriculture de la CCPA, s'est réunit le mardi 27 Octobre.

J'ai reçu fin octobre, Bogdan Plavoisin qui est la personne en charge de l'agriculture à la CCPA.

L'objet de notre rendez-vous était de faire un point sur la signalisation des exploitations de Fleurieux recevant du public. Un questionnaire avait été envoyé en 2019 pour savoir qui était intéressé ou non. Il n'y a aucune obligation, c'est véritablement une démarche d'accompagnement.

6 exploitations ont répondu positivement, deux zones sont donc identifiées.

La commission agriculture a choisit le type de support, le 2 mâts a été voté à l'unanimité.

Commission urbanisme – Mme LEON-M.GIRARDON :

La commission se réunira le mardi 24 Novembre.

3 contrôles de DAACT ont été réalisés, les 3 conformités ont été accordées.

Nous avons demandé un RDV avec la société Free au sujet de l'antenne sur la zone de Montépy.

Voirie-Bâtiments/service technique – M.GIRARDON :

Le 28 octobre a lieu lieu une réunion avec la commission sécurité pour débattre sur le plan d'installation de chantier en centre bourg (MERCIER et OPAC) afin de minimiser l'impact sur les voiries.

Le 5 novembre, M.GIRARDON a rencontré les 2 promoteurs pour acter l'implantation de la zone de chantier avec la mise en place d'un sens unique Rue Combaudon à compter de fin novembre jusqu'à l'été 2021.

La zone de chantier pourra ensuite être réduite.

Il a également été demandé aux 2 promoteurs de favoriser le stationnement au dessus du cimetière en conservant bien les places disponibles vers l'entrée du cimetière et de ne pas stationner sur le parking de la boulangerie.

Les parkings en zones bleues seront réalisés d'ici la fin de l'année.

Pour les parkings en zone rouge, la mairie n'a pas, pour l'instant, de date de réalisation.

Concernant les travaux d'enfouissement de la ligne haute tension ont été réalisés dans le centre bourg et vont reprendre la semaine prochaine Route de Bel Air en direction de la Route Albert Damez jusque fin février mais avec une pause durant les fêtes de fin d'année.

La livraison du local commercial à côté de la mairie devrait avoir lieu début décembre.

Sur la nouvelle place du village, il a été prévu une fosse pour un arbre de Noël, mais qui ne pourra être mis cette année. Un sapin sera mis sur la Place Benoit Dubost.

Les travaux d'extension du parking devant le local du terrain de rugby commenceront demain.

La première commission résidence seniors a eu lieu le 6 novembre pour commencer à rédiger le cahier des charges.

Madame GIRARDON demande ce qu'il en est du bilan financier du Chouette Bar.

Elvine LEON et Nataly BUREAU répondent que l'expert comptable est venu rendre compte du premier bilan de fin septembre et que les chiffres sont très encourageants. Le Chouette Bar n'aura pas besoin de nouvelle subvention pour le moment.

La fermeture du bar ne coûte pas trop cher à l'association eu égard aux très faibles charges mensuelles qu'ils ont.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à 22h24

Le secrétaire de séance :